



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le sixième jour du mois de mars deux mille vingt-cinq, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs,

- Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac
- Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant Ville de Delson
- Frédéric Galantai, Maire, Ville de La Prairie
- Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant

25-03-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté :

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 février 2025.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 février 2025.
- 5.- Présentation du rapport d'Aquatech de janvier 2025.
- 6.- Varia
7. - Question du public.
- 8.- Levée de l'assemblée.

25-03-21

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 FÉVRIER 2025.

Après délibération, il est proposé par M Jean-Michel Pepin, appuyé M. Frédérique Galantai; Mme. Jocelyne Bates vote contre et mentionne son opposition pour la logique des choses; et il est donc résolu:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2025,

25-03-22

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M Frédéric Galantai, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 624,110.09 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 98,553.85 \$ pour un montant total de 722,663.94 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 février 2025, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-03-24

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE JANVIER 2025.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de janvier 2025 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

25-03-25

QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron pose une question sur les boues, M. Vachon pose des questions qui en majorités regardent les différentes villes membres.

25-03-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates. appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1859